

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
ETANGS NOIRS

Commune de Molenbeek-Saint-Jean



PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projet et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . [Document 5](#) : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
- . [Document 6](#) : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...)
- . [Document 7](#) : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.4

Thème	critères	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre			
	Cycle de l'eau		La désimperméabilisation est à développer au maximum, ainsi que l'accueil de la nature au niveau des bâtiments (toitures vertes, façades vertes liées au sol, accueil de la faune...) Les espaces publics sont à végétaliser au maximum afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du micro-climat (diminution des îlots de chaleur...).	Imperméabilisation d'une partie de la parcelle	-	Le terrain étant situé en zone d'aléa d'inondation moyen, il est nécessaire de prévoir des dispositifs de gestion des eaux de pluie à l'échelle de la parcelle et d'éviter le rejet d'eaux de pluie à l'égout --> Installation d'une citerne collectant les eaux de pluie lors de la construction, et maximiser sa réutilisation au sein du bâtiment...
	Changements climatiques et résilience			Suppression d'un îlot de fraîcheur dans le quartier	-	

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)
- Une dernière colonne reprend les recommandations spécifiques au critère pour le projet

Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

Thème	critères	Bilan de référence	Projet 1.1. -	Projet 1.2. -	Projet 1.3. -	1.4. - Habitat	1.5. -	1.6. -	2.1. -	2.2. -	3.3. -	3.4. -	4.1. -	4.2. -	4.3. -	4.4. -	4.5. -	4.6. -	4.7. -	CCL des incidences
			Salle Polyvalente	Maison du Bien-être	Logements Faizeaux (CLTB)+BO	Habitat Kangourou Ransfort 29	Logements rue Piers	Acquisition d'immeubles abandonnés	Chaine de placettes conviviales	Axe Roux Chaussée de Merchtem/ rue 4 Vents	Parc de la Fonderie	Place des Etangs Noirs	Jobcoach de proximité	ISP Commerce	Accompagnement scolaire 12-18 ans	Rénovation R+ (location AIS)	Appels à projets "un quartier convivial"	Appels à projets "un quartier durable"	La chaussée de Sand. Braiderie 2.0	
SOLIDARITÉ	Adaptation d'infrastructures d'habitants		0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	
	Capacité d'accueil sociale		+	+	-	-	-	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	
	Coopération / Fablab		+	+		+	0	0	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	
	Sécurité / Fablab		+	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	

Extrait du tableau d'analyse globale

Table des matières

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES	7
DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	12
DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD.....	29

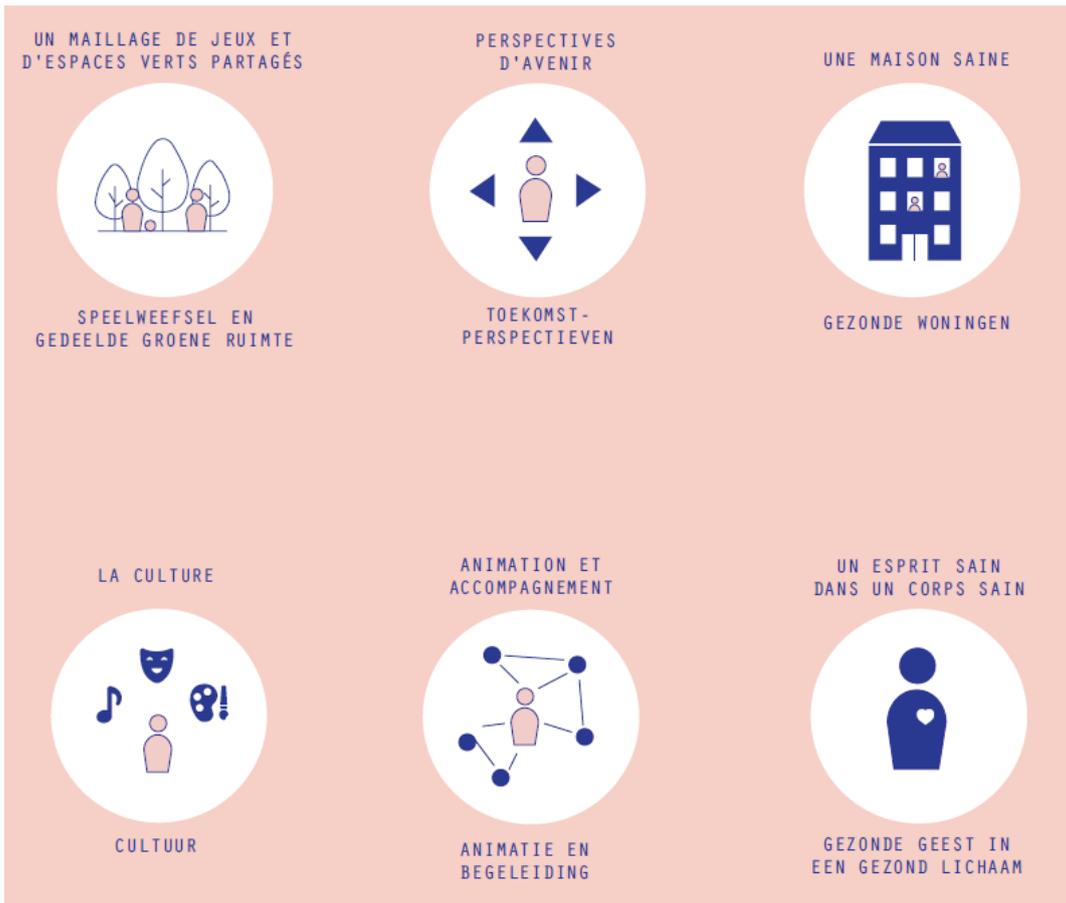
DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres citoyennes, les grands objectifs transversaux au projet de programme sont les suivants :

- Réduire le décrochage scolaire
- Lutter contre la drogue
- La santé mentale
- Participation permanente
- Développer une passion
- Emploi et revenu
- Le dynamisme économique et la production
- Lutter contre la pauvreté des enfants
- Stimuler la rencontre
- Un réseau associatif mieux connu
- Alimentation saine
- Etendre l'offre de sports gratuits
- Lutter contre la fracture numérique
- Des logements abordables
- Lutter contre l'insalubrité
- Accessibilité intégrale
- La différence selon le genre (dans l'espace public)
- Réduire l'empreinte de la voiture
- La promenade verte des écoliers
- Des terrains de jeux variés
- Renforcer le réseau vert

Pour rappel, le projet de programme doit répondre à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable (création de logements...).



- PÔLE POLYVALENT
DE LA MAIN DU COCHON ET DE LA FONDRIERIE
- MAISON DU BIEN-ÊTRE
- TAZIRAUX - LOGEMENTS + IBO
- HABITAT KANGOUROU
LOGEMENT SOLIDE, DES BARRIÈRES ET
- LOGEMENT PIERS
LOGEMENT SOLIDE DES PIERS 14
- ACQUISITION DES IMMEUBLES ABANDONNÉS
- UNE CHAÎNE DE PLACETTES CONVIVIALES
- AXE DOUX
CARRÉE DE MARCHÉS, 800 à 1000
- PARC DE LA FONDERIE
- PLACE DES ÉTANGS NOIRS
- JOBCOACH MOBILE
- ISP COMMERCE
- ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE 12-21ANS
- RENOVATION R+
LOGEMENT 40
- 'UN QUARTIER CONVIVIAL'
- 'UN QUARTIER DURABLE'
- BRADERIE 2.0
LA COMMUNE DE SAINTE-ÉLISABETH
- COORDINATION
- PASSAGE
LOGEMENT / COMMERCIAL
- LE CHEMIN VERT DES ÉCOLIERS
- PLACE DES ÉTANGS NOIRS
PARTE OUEST
- PARC COURTRAI - OSTENDE
- APPEL À PROJETS FOCUS 'POP UP'
- UNE VISION PARTAGÉE
POUR LA COMMUNE DE SAINTE-ÉLISABETH
- POLYVALENTE POOL
PARC DE JEUX VAN COCKEN DE SOCIÉTÉ LANDEMAEKER
- WELZIJNSHUIS
- TAZIRAUX - WOMEN + IBO
- KANGOOEROWOONING
SOCIALE WONDERS KANGOOEROWOONING 20
- WONING PIERS
SOCIALE WONDERS WONDERS 14
- AANKOOP VAN VERLATEN GEBOUWEN
- EEN KETEN VAN GEZELLEGE PLEINTJES
- ZACHTÉ AS
STREEK VAN MARCHÉS - A WONDERS 14
- FONDERIEPARK
- ZWARTE VIJVERS PLEIN
- MOBIELE JOBCOACH
- SPI HANDEL
- SCHOOLBEGELEIDING 12-21JAAR
- RENOVATIE R+
STREEK VAN
- 'CONVIVIALE WIJK'
- 'DUURZAME WIJK'
- BRADERIE 2.0
DE BRADERIESTRAATEN - A WONDERS 14
- COÖRDINATIE
- DOORGANG
STREEK VAN
- HET GROENE SCHOOLPARCOURS
- ZWARTE VIJVERS PLEIN
WONINGEN 14
- PARK KORTWIJK - OOSTENDE
- PROJECTPROEPOE 'POP UP'
- EEN GEDEELDE VISIE
POUR DE BRADERIESTRAATEN



Projet de programme © PTA

Les projets

Logements

Construction ou rénovation 16 à 19 logements à vocation abordables et accessibles et de typologies innovantes :

- Projet 1.3 – création de 5 à 6 logements abordables sur le modèle du CLTB ;
- Projet 1.6 – une douzaine d'immeubles dégradés et /ou inoccupés identifiés pour potentielle acquisition en vue de leur rénovation ou d'un nouveau développement (liste non-exhaustive).

Le programme prévoit en outre un projet de service aux propriétaires sous condition de remettre les logements en gestion locative à une AIS (objectif de 7 logements) et un programme d'aide à la rénovation (comprenant des primes et une prise en charge de la rénovation) sur le modèle du CLTB pour 4 à 5 logements pilotes pour favoriser la rénovation des logements du quartier (Projet 4.4).



Certains bâtiments concernés – projet 1.3 à gauche et 1.6 à droite © PTA

Equipements

2 Equipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des publics « oubliés » (jeunes filles) et des nombreuses associations du quartier :

- Projet 1.1. – Pôle polyvalent (MCCS)
- Projet 1.2. – Maison du bien-être



Bâtiments concernés – projet 1.1 à gauche et 1.2 à droite © PTA

Espaces publics

3 opérations d'intervention sur l'espace public :

- Projet 3.1. – Aménagement d'une « chaîne de placettes conviviales » pour développement d'espaces verts et de jeux en continuité par 3 espaces : Quatre-Vents/Courtrai, Borne/Colonne , Carpe ;
- Projet 3.2. – Réaménagement partiel de la chaussée de Merchtem et rue des Quatre-Vents en un axe doux ;
- Projet 3.3. – Réaménagement du parc de la Fonderie, comportant des espaces verts, des infrastructures sportives et ludiques, améliorant la connexion avec le Musée de l'Industrie et du Travail, créant des espaces culturels, de loisirs, potagers, ... ainsi qu'une place devant l'école Klimpaal et le réaménagement des jardins devant le complexe du Foyer Molenbeekois ainsi que la rue de l'Eléphant ;
- Projet 3.4. – Réaménagement de la place des Etangs Noirs pour la création d'une zone végétalisée, apaisée, confortable et comportant une gestion intégrée des eaux pluviales.

Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera principalement par le projet 3.2 qui vise à aménager un axe doux sur la chaussée de Merchtem et rue des Quatre-Vents afin d'y mettre en valeur les usagers faibles et favoriser la verdurisation d'un couloir écologique.

Le projet 3.1. participe aussi à l'apaisement du quartier en favorisant la mobilité douce ainsi que le 3.4. en réduisant l'empreinte de la voiture dans l'espace public sur la Place des Etangs Noirs.

La succession de placettes conviviales de ce projet 3.1 a également l'ambition de créer des espaces verts publics reliant de manière continue la place des Etangs Noirs au parc de la Fonderie.

Le projet 4.7 prévoit une « braderie 2.0 » axée sur la durabilité sur la chaussée de Gand tous les premiers samedis du mois. Pour permettre aux activités prévues de s'y dérouler, la chaussée sera temporairement interdite aux voitures : les visiteurs et riverains pourront donc découvrir cette zone

piétonisée le temps de la braderie (permettant un premier pas vers un changement de mentalité concernant les évolutions futures de mobilité).

Déploiement des associations locales

Le programme prévoit plusieurs actions socio-économiques qui ont comme objectif commun de favoriser l'intégration socio-professionnelle et l'accrochage scolaire ainsi que la cohésion sociale et ce en collaboration avec les acteurs et associations locales :

- Projet 4.1. – Job coach de proximité avec comme public cible les jeunes « NEED »
- Projet 4.2. – ISP Commerce pour offrir des opportunités de stages, formation, emploi auprès des chercheurs d'emploi du quartier dans le secteur commercial
- Projet 4.3. - Accompagnement scolaire des 12-18 ans pour favoriser l'accrochage et l'intégrations scolaire
- Projet 1.2 – à terme, après avoir construit le bâtiment, un des buts de l'opération est d'organiser des permanences, soutien scolaire et psychologique à la Maison du bien-être, avec comme public-cible les filles/femmes (le CQD finance la construction du bâtiment mais pas l'opération socioéconomique qui lui succédera car elle sera hors délais).

Projets publics

Le CQD mettra à disposition des budgets pour des appels à projet autour des thématiques de la convivialité (opération 4.5) et la durabilité (opération 4.6) qui permettront de financer, tout au long du CQD, différents projets rentrant dans les critères décidés en commission de concertation.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programme retenu, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone
Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) – 2013 – nouvelle ordonnance et mis à jour prévue	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d’affectations du sol (PPAS)	Non
Agenda 21 – Programme Action Climat 2012	Oui (pas/peu mis en œuvre)
Plan communal de mobilité (PCM) - 2008	Oui (ancien, adopté en 2011, devra être actualisé suite au plan Good Move)
Plan d’Action Communal de Stationnement (PACS) - 2015	Oui (ancien, adopté en 2015 et devra être actualisé suite au nouveau PRPS)
Plans locaux	
/	/

Analyse

Les pages suivantes reprennent, pour chaque Plan et Programme analysé, une fiche décrivant ses aspects, objectifs et mesures en lien avec le CQD, puis une analyse de la concordance du projet de programme du CQD avec ceux-ci.

Plan régional de développement durable PRDD - 2018

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La liste suivante reprend les axes de développement et les stratégies correspondantes avec lesquels le programme du CQD devra être conforme :

Axe 1 : mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers :

Stratégie 1 : mobiliser le potentiel et les ressources foncières

Stratégie 2 : Proposer une densification maîtrisée

Stratégie 3 : Actions futures pour le logement social à Bruxelles

Axe 2 : Mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif :

Stratégie 1 : les équipements comme support de la vie quotidienne

Stratégie 2 : les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie

Stratégie 3 : améliorer l'équilibre entre les quartiers

Stratégie 4 : défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité

Stratégie 5 : renforcer le paysage naturel

Stratégie 6 : préserver et améliorer le patrimoine naturel régional

Axe 3 : Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine

Stratégie 3 : soutenir l'économie de proximité et l'emploi local

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2016 (et revue en 2019 pour la nouvelle ZRU en application depuis janvier 2020). La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti, zone d'économie urbaine stimulée,...) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

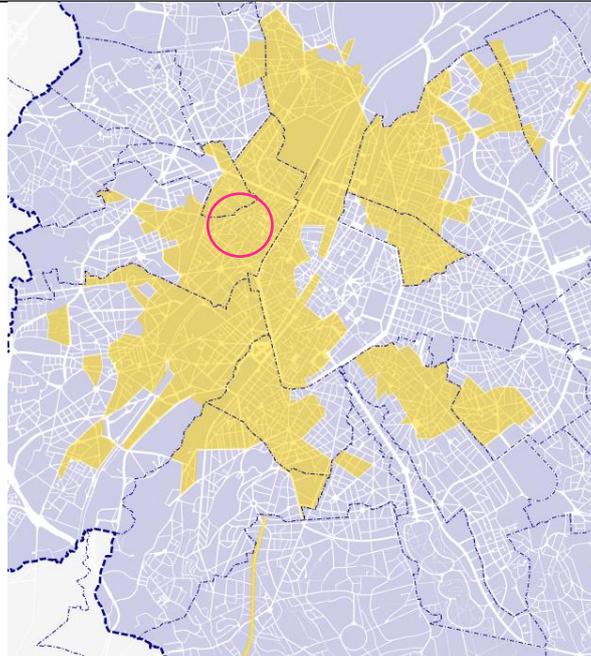
Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *zone prioritaire de verdoisement*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

En outre, au nord du périmètre, le PRDD identifie une continuité verte connectant la plaine de jeux Bonnevie au stade du Sippelberg en passant par la place des Etangs Noirs.

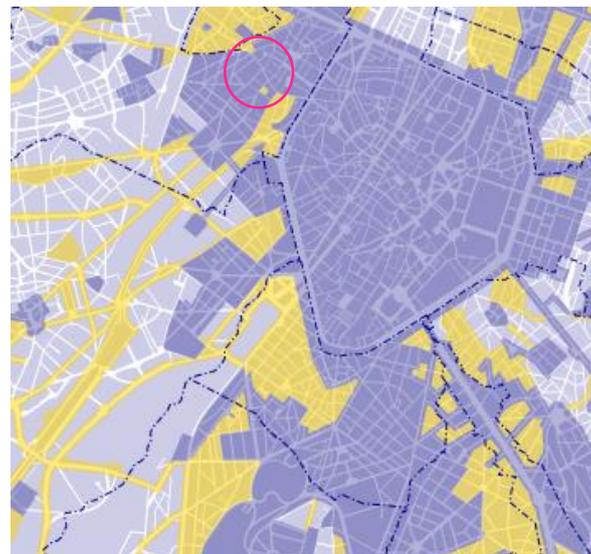
Du point de vue de la mobilité, la station de métro Etangs Noirs est un arrêt structurant dans le réseau de transport en commun de haute capacité (M1 et M5 ainsi que plusieurs lignes de bus).

La totalité du périmètre est également reprise dans le *périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine et comme Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* (ZICHEE) au sens du PRAS. La place des Etangs Noirs et les immeubles de logement social rue de la Borne sont repris dans le projet de Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine.

On notera que le quartier Etangs Noirs est à proximité, à l'ouest et au sud, de plusieurs Plans d'Aménagement Directeur (PAD) en cours : Gare de l'Ouest, Heyvaert et Porte de Ninove. Ces outils portent une attention à l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du paysage.



Zone de revitalisation urbaine 2016 (extrait carte 6 du PRDD)



Zones patrimoniales (extrait carte 7 du PRDD)

Projet de Périmètre
d'embellissement
et de mise en valeur
du patrimoine

Zone d'intérêt culturel,
historique, esthétique
ou d'embellissement
- ZICHEE (PRAS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- production de logements dont abordables, intergénérationnels et de type CLTB
- production d'équipements publics (pôle polyvalent, maison du bien-être,...)
- développement d'espaces publics végétalisés (place des Etangs Noirs, parc de la Fonderie, chaîne des placettes conviviales,...).
- soutien de l'économie de proximité et l'emploi local (ISP Commerce,...)
- apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (chaîne des placettes conviviales, axe doux chaussée de Merchtem,...)
- amélioration du paysage naturel (chaîne de placettes, place des Etangs Noirs, Axe doux,...)

Il permet aussi d'assurer une meilleure soutenabilité de la densité.

Plan QUIET.BRUSSELS – 2019

Plan de Prévention et de Lutte contre le bruit et les Vibrations en Milieu Urbain

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d’actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l’ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit. Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent directement le projet de CQD :

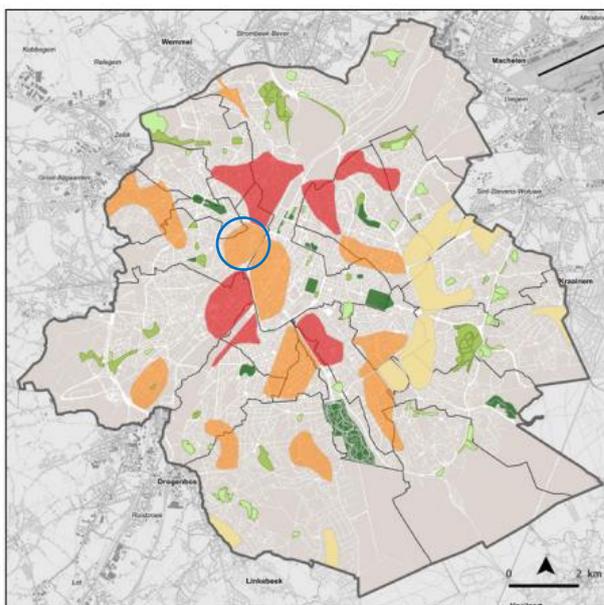
- *Modérer les transports motorisés*
 - *Mesure 1. Prendre en compte l’acoustique dans l’élaboration des plans et des projets de mobilité*
 - *Mesure 4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés*
- *Réaliser des zones de confort*
 - *Mesure 19. Concevoir un paysage sonore dans les quartiers durables*
 - *Mesure 20. Réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones*
- *Assurer le confort acoustique des bâtiments*
 - *Mesure 31. Veiller au confort acoustique dans les logements publics*
- *Intégrer les équipements collectifs et de loisirs*
 - *Mesure 43. Intégrer une approche acoustique lors de la réalisation de nouveaux équipements publics*

Zones de confort à créer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Zones de confort à améliorer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



Zones de confort à créer et améliorer (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

L’ensemble du périmètre du CQD est en zone de confort à créer de priorité 2. Notons aussi que du point de vue du bruit routier, la rue Piers ainsi qu’un morceau de la chaussée de Gand au Sud-Est du périmètre sont des points noirs acoustiques routiers identifiés par le Plan.

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

L'objectif général d'apaisement et la promotion des modes doux du programme (diminution de la place de la voiture, végétalisation des espaces publics, création de placettes et d'espaces de séjour et tranquillité...) contribuent aux objectifs du Plan Quiet en termes de modération du bruit causé par le trafic automobile.

Les projets de logements et d'équipements prévus dans le programme vont globalement permettre d'améliorer le confort acoustique des bâtiments.

Dans son ensemble le programme pourrait aussi avoir des incidences mais cette fois négatives sur cette thématique, puisqu'une partie des espaces publics ou équipements prévus pourraient être davantage bruyants en lien avec l'intensification des usages et usagers... Il s'agira d'évaluer au cas par cas ces incidences et de prendre des mesures limitantes le cas échéant.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les objectifs de ces deux outils et par son programme le CQD contribue à la création de zones de confort.

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>En 2018, le Plan Déchets devient Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGDR) en 2018 et pour intégrer le concept d'« économie circulaire » et ainsi une nouvelle stratégie de gestion des déchets, désormais perçus comme des ressources et tendre vers le « zéro déchet ». Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent plus directement le projet de CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>OS2 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATION DES MENAGES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO2.1 : Faire évoluer la prise de conscience des citoyens par rapport aux impacts environnementaux de leurs modes de vie</i> • <i>OO2.2 : soutenir les initiatives individuelles et collectives des citoyens qui visent à mettre en pratique les changements de consommation vers plus de durabilité</i> • <i>OO2.3 : Améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets ménagers collectés sélectivement en vue de leur valorisation</i> - <i>OS4 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO4.1 : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public</i> - <i>OS5 : POURSUIVRE LA TRANSITION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES ET DES DECHETS DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO5.1 : Développer l'écoconception des bâtiments et matériaux en vue de permettre leur adaptabilité, allonger leur durée de vie et favoriser leur démontabilité et recyclabilité</i> • <i>OO5.2 : Expérimenter et développer la pratique de la déconstruction sélective et du réemploi de matériaux dans la construction</i> • <i>OO5.3 : Augmenter la qualité du recyclage des déchets de construction et de démolition</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Certaines actions du programme du CQD répondent aux objectifs du Plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des espaces publics pour favoriser l'appartenance et l'entretien de ces espaces, - Préconisation du réemploi des matériaux lors des rénovation de logements <p>De façon générale, il n'y a donc pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PGDR même s'il ne répond pas directement à ces objectifs. Les recommandations proposées dans les tableaux d'analyse (critère « ressources ») du RIE pour les différents projets devront être intégrées aux CSC (par exemple avec l'aide de Bruxelles Environnement ou Bruxelles Propreté pour la rédaction des prescriptions) afin de minimiser l'impact des projets et les faire coller au mieux au PGRD.</p>	

Plan Nature - 2016

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional Nature regroupe 7 objectifs, déclinés en 27 mesures, qui dans l'ensemble sont tous pertinents au regard du CQD :

- *Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.*
- *Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.*
- *Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du Plan Nature et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- Actions de végétalisation et débitumisation de l'espace public et des lieux d'équipements (parc public dans la cour de la pôle polyvalent,...)
- Requalification des espaces publics en espaces verts
- Requalification et amélioration de l'accès au parc de la Fonderie pour les habitants
- Développement de la biodiversité (au travers du réaménagement de la place des Etangs Noirs,...)

On peut également envisager que les projets développés grâce à l'appel à projet « un quartier durable » contribuent - selon le programme choisi - à la sensibilisation à la biodiversité et au développement de la nature.

Il est à noter que les différentes fiches visant la végétalisation des espaces ne mentionnent pas de plan de gestion, ce qui risque de mettre à mal les objectifs et la continuité de la qualité des aménagements sur le long terme. Les recommandations reprises dans les tableaux détaillés du RIE sont à intégrer lors de la réalisation des projets.

Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du CQD et de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Axe 2 : Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 2.1 : restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystème et d'exutoire local des eaux claires.</i> - <i>Axe 4 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 4.2 : promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau : via des opérations pour sensibiliser à la consommation d'eau du robinet pour les besoins en eau potable, à adopter des comportements plus économes en eau, mais aussi à utiliser des équipements moins consommateurs.</i> - <i>Axe 5 : Prévenir et gérer les risques d'inondation</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif opérationnel 5.1.1 : garantir et renforcer le rôle du réseau hydrographique en tant qu'exutoire des eaux claires et de tamponnage des crues</i> • <i>Objectif opérationnel 5.1.5 : réguler le débit des réseaux (maillage gris et maillage bleu) de façon optimale dans un objectif de protection contre les inondations</i> • <i>Objectif opérationnel 5.1.7 : limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation par la mise en place de mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation (infiltration, évapotranspiration et retenues d'eau dispersées)</i> - <i>Axe 6 : Réintégrer l'eau dans le cadre de vie</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 6.1 : préserver, développer et mettre en valeur de patrimoine lié à l'eau</i> • <i>Objectif stratégique 6.2 : assurer un environnement de qualité par la présence de l'eau</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le projet de programme rejoint les objectifs du Plan dans le l'opération sur la place des Etangs Noirs. En effet, le réaménagement a pour objectif spécifique d'apporter une gestion intégrée des eaux à la fois une intégration visible de l'eau mais aussi en matière de sensibilisation. La localisation de la place (et d'une partie du périmètre du CQD) en zone d'aléa d'inondation élevé, justifie pleinement cette mesure.</p> <p>Les objectifs du programme sont ainsi en accord avec ceux du PGE.</p>	

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Ce Plan constitue la contribution de la Région bruxelloise au Plan National Energie Climat conformément au Règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie. Le PNEC bruxellois se concentre principalement sur trois axes relevant des compétences régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'action pour le climat. Afin d'agir pour un avenir 'décarboné', cette dimension englobe la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la poursuite du développement des énergies renouvelables.</i> - <i>L'efficacité énergétique. Il s'agit d'abord d'économiser de l'énergie partout où c'est possible et de recourir tant que faire se peut aux processus de production d'énergie les plus efficaces.</i> - <i>L'innovation. Par définition, la transition nécessite des mesures stimulant l'innovation qui permettra à la ville de développer une réponse appropriée aux défis climatique et énergétique.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD est conforme avec les objectifs du PNEC bruxellois. On notera plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de rénovation de logement et d'acquisition de logements inoccupés/en mauvais état contribuent à intensifier la rénovation des logements et du bâti selon les critères de développement durable contribue à la rénovation des bâtiments existants tel que visé par le PNEC ; - En matière de transport, la volonté d'apaiser les espaces publics pour valoriser les modes doux peut contribuer (selon le projet retenu) à réduire le besoin en mobilité émettrice de gaz à effet de serre et énergivore visé par le PNEC en lignée avec le plan Good Move. <p>De plus, les appels à projet « un quartier durable » pourraient – selon les projets retenus – contribuer à remplir les objectifs du Plan en matière d'économie d'énergie et d'action en faveur du climat.</p>	

Stratégie Good Food - 2015	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>L'objectif de la stratégie Good Food est d'organiser la transition vers une production et consommation alimentaire durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part.</p> <p>Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation</i> - <i>Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge</i> - <i>Réduire le gaspillage alimentaire</i> - <i>Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale</i> <p>Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>augmenter la production alimentaire locale et durable</i> - <i>accompagner la relocalisation et la transition d'une offre durable pour tous,</i> - <i>accompagner la transition de la demande pour tous,</i> - <i>développer une culture alimentaire « Good Food » durable et désirable,</i> - <i>réduire le gaspillage alimentaire,</i> - <i>penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain,</i> - <i>assurer la gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD entend contribuer aux objectifs de la stratégie Good Food au travers de la création de potagers dans le parc de la Fonderie. De plus, les appels à projet « un quartier durable » pourraient – selon les projets retenus – contribuer à remplir les objectifs du Plan en matière de sensibilisation ou d'actions pour l'alimentation durable.</p>	

Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le Programme Régional d'Économie Circulaire vise 3 objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques</i> - <i>Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois</i> - <i>Contribuer à créer de l'emploi</i> <p>Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Dans certains de ses projets, le programme du CQD pourra être pensé de manière à être conforme avec les principes de l'économie circulaire, à savoir : Un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».</p> <p>L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>On ne relève pas d'incompatibilités entre les deux plans, toutefois le projet de programme ne contribue que peu aux objectifs du PREC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réemploi de matériaux de construction est conseillé lors des rénovations de logements mais aucune mesure n'est prise dans le programme pour favoriser spécifiquement l'économie circulaire). - l'emploi local est valorisé grâce au projet de IRS Commerce. <p>Les appels à projet « un quartier durable » offrent toutefois une opportunité de traiter cette thématique dans le CQD. De plus, la Commune a décidé d'intégrer, dans tous les cahiers des charges pour les missions d'études (construction, rénovation, espaces publics...), un volet concernant l'économie circulaire (le réemploi des matériaux, la transformation des nouvelles construction, leur démontage et/ou leur adaptabilité dans le futur) : les projets du CQD seront donc concernés par ce volet.</p>	

Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019

Échelle

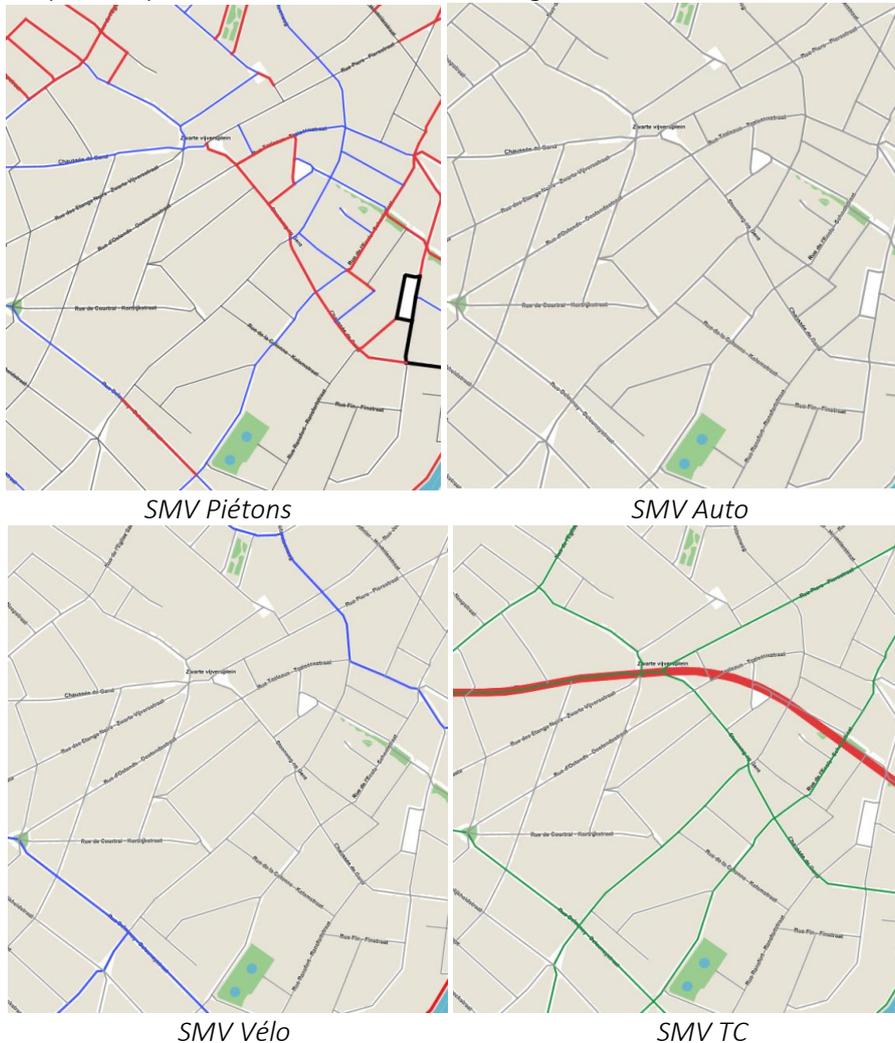
Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional de Mobilité « Good Move » propose un plan d'action divisé en 6 « focus » dont un concerne directement le CQD :

- *GOOD NEIGHBOURHOOD* regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)

En outre, dans son focus « *GOOD NETWORK* », le plan propose une spécialisation multimodale des voiries (SMV) qui attribue une importance spécifique à chaque voirie bruxelloise en fonction des modes de transport. Le périmètre du CQD est bien sûr également concerné :



Il en ressort que du point de vue automobile, l'ensemble du périmètre est visé par un apaisement des conditions de circulation au profit des modes actifs et des transports publics. Une grande partie des voiries du périmètre (à l'est) ont une importance dans le réseau piéton (niveau confort ou plus).

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le projet d'apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (axe doux, réaménagement de la place des Etangs Noirs, chaîne de placettes, ...) répond directement aux objectifs du focus *Good Neighbourhood* du plan Good Move. Par définition, on ne note ainsi pas d'incompatibilités entre ces deux plans.

Notons toutefois que les choix concrets en matière de mobilité ne sont pas tranchés dans le cadre du CQD puisque l'étude du CLM sur la maille de Molenbeek-Historique prévue en 2021, qui englobe le périmètre, fixera les principes en matière de mobilité. Le CLM sera une manière de contribuer aux objectifs du CQD en matière d'espaces publics, en lui succédant.

En ce qui concerne la SMV, les projets y correspondent en partie mais ne sont pas toujours cohérents avec (exemple de la rue de la Carpe ciblée dans le projet de chaîne de placettes n'est pas un axe structurant pour les piétons au sens de la SMV. A l'inverse la chaussée de Gand et les abords de la place Voltaire – piétons PLUS – ne sont pas identifiés dans le programme). Les décisions du CQD ont été prises en accord avec la population, ce qui explique de nombreux choix. La concentration du travail sur les espaces publics dans le côté Ouest du périmètre se justifie par le fort manque d'espaces verts dans cette partie du quartier, contrairement à la partie Est (mise en avant dans le plan Good Move) qui présente déjà des espaces verts.

Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Un des objectifs du PRPS rentre en convergence avec ceux du CQD :

- *Rééquilibrer l'utilisation de la voirie publique en renforçant les fonctions autres que le stationnement.*

Le PRPS définit également la répartition de l'offre en stationnement entre les différents utilisateurs de la façon suivante :

- *Stationnement des habitants : satisfaire la demande dans la mesure des possibilités, tout en encourageant la réduction de la dépendance automobile et en favorisant les mobilités alternatives (transports collectifs, vélo, autopartage...). L'objectif n'est pas d'empêcher les habitants de posséder une voiture, mais de les inciter à moins l'utiliser. Lorsqu'un manque de places pour les habitants est mis en évidence par un diagnostic précis, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles pour augmenter l'offre en utilisant d'éventuelles réserves dans les parkings existants, voire en autorisant la construction de parkings pour les habitants. En tout état de cause, le nombre de voitures acceptées en voirie tendra vers les objectifs d'IRIS 2 afin que la voie publique puisse aussi répondre aux autres usages légitimes. En contrepartie, il sera nécessaire d'étudier les possibilités à accorder aux riverains dans les parkings publics. Des mesures particulières devront être proposées dans les PACS (voir Chapitre 4) à cette fin. Une démarche volontariste devra accompagner le réaménagement des voiries pour atteindre ces objectifs et de cette manière augmenter la convivialité et la qualité des espaces publics.*
- *Stationnement des visiteurs et des clients : renforcer l'accessibilité des centres urbains, élément de leur vitalité dans un contexte de concurrence avec des commerces périphériques, plus accessibles par l'automobile. Cette amélioration de l'offre s'opère grâce à une simplification de la réglementation pour la rendre plus lisible et compréhensible, à une tarification privilégiant la rotation du stationnement dans les zones commerçantes et à un renforcement des contrôles afin d'augmenter les taux de rotation et rendre les places ainsi mises à disposition à ceux que l'on veut privilégier.*
- *Stationnement des professionnels mobiles : maîtriser le stationnement sur voirie pour conserver un taux de vacance suffisant, faire en sorte d'offrir des possibilités de stationnement aux professionnels mobiles.*
- *Stationnement des autres usagers spécifiques : développer le stationnement vélos; faciliter le déplacement des personnes handicapées; encourager les voitures partagées et les taxis, qui diminuent la demande de stationnement; organiser l'accueil des poids-lourds et des autocars à des emplacements qui conviennent à la collectivité comme aux intéressés, organiser les aires de livraisons.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le CQD ne comporte pas d'incompatibilité avec le PRPS, et va même dans son sens (rééquilibrage de l'espace public au profit d'autres usages que le stationnement).

Le CQD prévoyant des suppressions ponctuelles de stationnement en voirie en ligne avec les projets proposés mais également la requalification de tronçons de voirie impliquant une plus forte diminution des emplacements en voirie, il y aura lieu de réellement étudier la possibilité d'utiliser les parkings hors voirie pour accueillir les véhicules des riverains, comme le préconise le PRPS. Un parking sous-terrain est par ailleurs prévu dans le projet de pôle Polyvalente (MCCS) en synergie avec le CRU 6 afin de compenser une perte de places de parking équivalente, remplacées par le nouveau espace vert sur la place des Etangs Noirs.

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de **l'économie circulaire** (si c'est le cas en matière d'emploi, ce ne l'est pas en matière d'usage et de traitement des ressources) **et de l'énergie** (impacts positifs attendus indirectement mais il ne s'agit pas d'un but en soi du programme ni du projet).

On relève également que le programme ne prévoit pas de création de nouvelle crèche et n'a qu'un projet relativement limité concernant les structure d'accueil de la petite enfance (création d'une salle de psychomotricité augmentant légèrement les surfaces destinées à la petite enfance mais sans augmentation des places d'accueil).

De plus, à part le projet Tazieaux (5 à 7 nouveaux logements), le programme ne prévoit que peu de création de nouveaux logements. La plupart des opérations de logements sont en réserve. Néanmoins, il permettra d'augmenter le nombre de logements abordables via des outils de reconversion de logements (location AIS et Projet pilote CLTB) et le rachat/revente d'immeubles abandonnés.

Enfin, quelques **recommandations** peuvent déjà être rédigées à ce stade :

- Attention générale à porter à l'utilisation des ressources (lors des rénovations, des projets d'espace public...);
- Mise en place de plans de gestion des espaces verts pour le réaménagement du parc de la Fonderie et de la place des Etangs Noirs, afin de ne pas voir les projets de végétalisation perdre de leur intérêt pour la biodiversité avec le temps ;
- Réaliser une étude sur la gestion de l'eau en lien avec le projet de réaménagement de la place des Etangs Noirs afin de pouvoir en tenir compte dans les projets d'espaces publics du CQD ;
- Bien faire correspondre l'étude de la maille Molenbeek-historique à venir avec les propositions du CQD, pour les faire valider et en étudier les possibilités concrètes.

Ces recommandations sont reprises dans les fiches de projets du programme.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (espace public comme pilier pour les interventions du CQD, réparation du tissu urbain, réponse aux problématiques socio-économiques, aux besoins de la jeunesse et l'inscription du quartier dans le maillage vert et bleu) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales **recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD** sont rappelées.

Population et logement

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	CCL des incidences
Adéquation offre / demande en logements		0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	
Degré de soutenabilité de la densification		+	+	-	-	-	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	
Cohésion sociale		+	+		+	0	0	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	

Adéquation offre / demande

4 projets visent au développement de logements, pour la création/rénovation d'une grosse quinzaine de logements. Le programme propose différents types de projets (construction de logements, CLTB, rénovation pour location en AIS) et permettra donc a priori à un public varié d'y trouver logement.

Les recommandations suivantes peuvent être émises :

- En fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser le développement de logements adaptés ou adaptables aux PMR ;
- Le type de logement (locatif / acquisitif) devrait compléter l'offre disponible dans le quartier.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité, préconisent la rénovation, développent des espaces verts (création + agrandissement) et de la végétalisation des espaces publics... Trois projets proposent une nouvelle construction sur une parcelle vide soit le développement de nouveaux bâtiments de plus grandes ampleur que ceux actuellement sur les parcelles, allant à l'encontre de ce critère.

Cohésion sociale

Tant les projets de logements que ceux d'équipements et les appels à projet visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de budgets pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, développement d'équipements pour les jeunes dans l'espace public, intégration de la question du genre dans l'espace public...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets de logements, d'équipements et d'espaces publics concernent la rénovation/reconstruction de bâtiments vétustes, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain.

Emploi

Les projets du pôle polyvalent, de la maison du bien-être, de la braderie 2.0 ainsi que les budgets socio-économiques et appels à projets devraient permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et générer de l'activité professionnelle, ce qui aura un impact très positif dans le contexte actuel.

Les projets de formation et d'aide à l'apprentissage et d'accompagnement de la scolarité ainsi que le projet d'insertion socio-professionnelle permettront également d'améliorer l'employabilité des habitants du quartier qui en bénéficieront.

Les recommandations sont de favoriser les recrutements locaux en essayant spécifiquement de toucher les personnes au chômage de longue durée ou les jeunes "hors circuit" : priorité donnée, dans les nouveaux locaux créés, aux associations locales employant/formant des publics locaux, réalisation des travaux de rénovation et de végétalisation par une entreprise de réinsertion socio-professionnelle ou de formation (exemple de JST dans le CQD Stephenson)...

Mixité des fonctions

Ce critère est globalement peu impacté par le CQD actuellement. La création d'une cellule horeca et le projet d'ISP commerciale permettront de développer des fonctions autres que le logement et l'équipement.

Espaces verts

Plusieurs projets relatifs à des espaces verts sont prévus dans le programme : de nouveaux petits parcs de quartier à la place des Etangs Noirs, en intérieur d'îlot au pôle polyvalent, comme jardin et placette à la maison du bien-être et le plus large projet de réaménagement du parc de la Fonderie, qui permettra d'agrandir cet espace vert et de l'intégrer au quartier plus harmonieusement qu'actuellement.

En outre, les projets d'apaisement des espaces publics (placettes et chaussée de Merchtem) permettront le développement d'espaces publics végétalisés (formant continuité verte entre le Sippelberg au parc de la porte de Ninove), ce qui aura un impact fortement positif dans ce quartier en carence d'espaces verts.

Les recommandations pour ce critère sont :

- Maximiser la superficie d'espaces plantés dans l'espace public ;
- Augmenter la ludicité des espaces publics par de petits éléments ponctuels (hors modules de jeux), entre autres autour des écoles et équipements sur la rue Merchtem/Quatre-vents.

Alimentation durable

Ce critère souvent oublié n'est pas concrètement représenté dans le CQD mais représente un potentiel pour de nombreux projets du CQD. La principale recommandation est donc d'intégrer la thématique aux réflexions dans les projets incluant de la végétation, et de trouver des porteurs de projets qui pourraient assurer la gestion d'espaces ou végétaux de production au sein du quartier (parcs, placettes, voirie...).

Bien-être

La grande majorité des projets auront un impact positif sur ce critère, puisqu'un des enjeux principaux repose sur le fait de travailler sur la matérialité de l'espace public afin d'en améliorer la qualité pour tous les publics qui le fréquentent. Ainsi, la plupart des projets du CQD permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Seul le projet de logements et IBO rue Tazieaux va à l'encontre de cela en bâtissant un espace utilisé comme jardin collectif de quartier.

Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prévoir, dans la mesure du possible, des espaces extérieurs aux logements développés ;
- Choisir les équipements ludiques à développer de manière cohérente avec les autres éléments ludiques du quartier afin d'offrir un panel d'équipement pour tous les âges et tous les genres et répondre au mieux à la carence.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Les projets de rénovation et extension du parc de la Fonderie et du réaménagement de la place des étangs noirs permettent la mise en valeur de ces éléments importants constituant en partie le paysage urbain spécifique du quartier. Le travail sur la chaussée de Merchtem et sur les petits parcs vont également impacter positivement le paysage urbain du quartier, de par la végétalisation et l'apaisement développé, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres, rues végétales, végétalisation des toitures), ainsi que les améliorations en termes de mobilier urbain auront également un impact positif sur le paysage urbain local.

La principale recommandation est de réaliser les projets d'espaces publics en cohérence les uns avec les autres, afin de développer l'identité du quartier (placettes, rue Quatre-Vents/Merchtem, parc de la Fonderie/rue de l'Eléphant, place des Etangs Noirs).

Equipements

Accueil de l'enfance

Les projets ayant un impact sur ce critère sont d'abord le développement d'une garderie post-scolaire dans le pôle polyvalent. Le projet socio-économique d'accompagnement scolaire aura logiquement également un impact positif sur les plus grands. Ensuite le développement d'une salle de psychomotricité et l'IBO du projet de la rue Tazieaux.

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Plusieurs autres équipements voient le jour grâce au CQD : pôle polyvalent et maison du bien-être. Ainsi, plusieurs associations dans le quartier auront la possibilité de pérenniser leurs activités grâce aux différents projets proposés.

Le projet d'axe doux sur Merchtem et les abords du parc de la Fonderie auront un impact positif sur les accès et la sécurité aux abords des différents équipements existants et à venir.

Concernant les loisirs, plusieurs équipements de ludicité sont prévus dans divers projets, ce qui devrait améliorer la réponse à la demande dans ce quartier très jeune. Il est important d'intégrer ces éléments ludiques dans le quartier de manière cohérente, en tenant notamment compte du maillage jeux de la région.

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	CCL des incidences
Accueil de l'enfance		+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	
Autres équipements (santé / social /		+	+	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	?	?	0	

Environnement

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	CCL des incidences
Cycle de l'eau		+	+	-	-	-	0	?	?	?	+	0	0	0	0	0	0	0	
Changements climatiques		+	+	-	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	?	+	
Faune et flore		?	?	0	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	?	0	
Maillage vert et bleu		0	+	-	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	
Sols, sous-sols		+	+	-	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	
Pollution de l'air		0	0	0	0	0	0	0	?	0	+	0	0	0	0	0	0	0	
Confort acoustique et vibratoire		-	-	0	+	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	
Energie		?	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	
Ressources		-	-	-	-	-	-	-	?	-	-	0	0	0	-	0	?	0	

Cycle de l'eau

Plusieurs projets visent à la désimperméabilisation du sol, qui aura a priori un impact positif sur le cycle de l'eau. Le seul projet qui construit un bâtiment sur une friche est le projet de logements Tazieaux. Les projets relatifs aux espaces publics dans le CQD pourraient avoir un impact sur le cycle de l'eau, mais relativement peu de cadre est donné dans le programme afin d'assurer la prise en compte de cette thématique. La recommandation principale est dès lors que tous les projets intègrent des réflexions en matière de gestion des eaux pluviales.

L'augmentation des activités et des logements fera augmenter les consommations d'eau de ville et les rejets d'eaux grises, mais de manière négligeable par rapport à l'ensemble du quartier.

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et permettra par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Pour ce critère, les recommandations sont les suivantes :

- Dans les projets de bâtiments, il s'agira de viser l'exemplarité en matière de gestion de l'eau (stockage et temporisation de l'eau de pluie, réutilisation dans le bâtiment, limitation des consommations, réutilisation de l'eau grise et/ou de sa chaleur...);
- Il serait éventuellement pertinent de mettre à disposition d'une fontaine d'eau potable dans certains parcs ;
- Essayer, autant que possible, d'utiliser des eaux de pluie stockées pour l'entretien des espaces verts et des nouvelles plantations.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets spécifiquement dédiés ou dans les différents aménagements auront des impacts positifs sur ce critère.

La recommandation suivante peut être formulée : favoriser les arbres, haies et arbustes dans les aménagements et les plantations.

Faune et flore

Les nombreux projets visant la désimperméabilisation et la végétalisation auront un impact positif sur ce critère.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Maximiser la désimperméabilisation du sol et la coupler avec la gestion de l'eau de ruissellement ;
- Maximiser le CBS des projets, voire mieux, leur écopotential ;
- Préférer les plantes indigènes ;
- Pour les bâtiments, développer des toitures vertes intensives non accessible au public, comme vrai refuge dans ce quartier dense, et les mettre en lien avec des façades végétalisées dans la mesure du possible ;
- Pour les projets de végétalisation de l'espace public, assurer l'usage de plantes indigènes ainsi que d'espèce résistantes aux conditions locales intenses ;

- Prévoir des plans de gestion cohérents avec les végétalisations proposées pour assurer la pérennisation des aménagements et de leur intérêt pour la biodiversité ;
- Planter une variété d'espèces (évite la transmission des maladies, évite qu'ils soient tous touchés par des conditions climatiques particulières, augmente la biodiversité...);
- Installer des abris/habitats spécifiques à la faune locale.

Maillages vert et bleu

Les projets relatifs à la végétalisation des espaces publics auront un impact positif en termes de maillage, permettant, s'ils sont pensés de manière cohérente, à améliorer les connexions vertes au sein du quartier et en lien avec les éléments extérieurs à celui-ci.

Les recommandations liées à ce critère sont de :

- Englober les différents projets de végétalisation dans une étude générale afin d'en assurer la cohérence et de maximiser l'impact positif ;
- Développer des éléments de maillage pluie au sein des espaces publics du quartier.

Sols/sous-sols

Les projets immobiliers ont majoritairement comme impact la désimperméabilisation des sols et leur dépollution. Même si cela ne concerne pas toujours de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif dans ce quartier presque entièrement imperméable.

La création des logements Tazieaux va à l'encontre de cela.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- L'augmentation de la qualité biologique, chimique et physique du sol de manière générale dans tous les projets (aération, décompaction, plantation, amendement...);
- Viser une désimperméabilisation maximale.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports doux, rénovation des logements donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements ou d'activités sur des terrains actuellement vides augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement, même si, au vu du faible nombre de nouvelles activités créées, elle devrait rester minime.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- Optimiser l'isolation thermique des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés pour en diminuer les besoins de chauffage ;
- Favoriser des installations de chauffage performantes, de dernières générations ;
- Développer, dans les différents bâtiments développés, des solutions de parkings pour vélos, vélo cargos et nouveaux modes de transports alternatifs à l'automobile individuelle.

Confort acoustique et vibratoire

Par rapport à ce critère, le principal projet ayant un impact est celui lié à l'apaisement des voiries, qui impliquera une diminution du bruit généré par les véhicules motorisés dans le quartier. Le développement du réseau de rues locales devra faire l'objet d'une étude de mobilité (par exemple l'étude CLM pour la maille Molenbeek-historique) pour éviter les reports de trafics problématiques dans le reste du réseau viaire.

Le développement d'activités dans le quartier, dans l'espace public, dans les espaces verts et dans les nouveaux locaux mis à disposition, pourrait avoir un impact négatif en termes de bruit. Les activités devraient dès lors respecter une charte et la signalétique devra permettre de sensibiliser les participants à ce critère. Le cas échéant, il faudrait prévoir une isolation acoustique intérieure suffisante, limitant les nuisances pour le voisinage. Concernant les parcs développés en intérieur d'îlot, la limitation de leur accès hors des heures des activités pourrait régler cet éventuel problème.

Une recommandation peut être faite dans le cadre de la réfection des voiries de façade à façade : choisir des matériaux non réverbérant et limitant la génération de bruit au passage des voitures.

Energie

Le fait de rénover des bâtiments aura un impact positif en termes de consommation d'énergie, mais les opérations de démolition/reconstruction, énergivores, sont nombreuses.

Comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements et activités sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés par rapport à ce quartier très dense.

Les recommandations suivantes sont émises :

- Par apport aux nouveaux bâtiments ou aux rénovations : le choix des équipements d'éclairage devrait viser de minimiser les consommations électriques (LED, électroménagers efficaces, sonorisation des salles polyvalentes...);
- Les projets relatifs aux espaces publics devraient intégrer une réflexion sur l'éclairage et la consommation énergétique liée.

Ressources

De nombreux projets de bâtiments préconisent une démolition/reconstruction et ont donc un impact négatif sur ce critère : quantité importante de matériaux sortant et de matériaux entrant. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction des projets concrets.

Les recommandations sont les suivantes :

- Pour les projets de végétalisation : utilisation de terre/amendements de réemploi (terres déblayées, substrat récupéré par ailleurs, compost local...) dans la mesure de la non-pollution des sols ;
- Pour les projets portant sur les espaces publics : l'importance de la gestion durable des matériaux est spécifiée dans les fiches. Elle devra être étudiée et optimisée. Si les espaces sont traités de manière cohérente au niveau des matériaux, il y aura lieu de conserver les matériaux "enlevés" en cas de désimperméabilisation ou de changement de revêtement afin de les

- réutiliser pour l'aménagement d'autres éléments (traversées piétonnes sécurisées par exemple), afin d'éviter l'usage de matériaux neufs si ces matériaux ont par ailleurs été enlevés ;
- Intégrer la réflexion de la gestion des déchets pour permettre le tri des déchets dans les poubelles publiques des espaces réaménagés ;
 - Organiser un repair café, développer un espace d'échange au sein du quartier (livres, objets, meubles, nourriture...), développer un compost dans certains parcs... ;
 - Dans le cas des démolitions : réaliser un inventaire des matériaux de déconstruction qui peuvent être réutilisés, réemployés ou recyclés pendant le projet ou au moins avant le chantier, optimiser la gestion des matériaux sortant en fonction de cet inventaire ;
 - Dans le cas de rénovations/constructions : choix de matériaux réutilisés/recyclés/recyclables/locaux/durables/labellisés pour les aménagements, maximisation de l'assemblage physique plutôt que chimique... ;

Transports en commun

Le diagnostic a démontré que cette thématique n'était pas problématique pour le quartier qui est très bien desservi en transports en commun. Les projets relatifs aux espaces publics intègrent les arrêts de bus présents.

On peut recommander de toujours considérer cette thématique lors de la réalisation concrètes des projets de réfection de voirie pour assurer les vitesses commerciales des bus concernés.

Circulation motorisée

La création de logements dans le quartier pourrait avoir un impact sur le nombre de véhicules à y stationner. Il est à noter que le quartier est extrêmement bien desservi en transports en commun et que le CQD valorise les déplacements en mode doux, ce qui devrait limiter fortement le nombre de voitures supplémentaires liées aux logements.

Les activités développées au sein du quartier et les locaux mis à disposition visent, a priori, un public plutôt local et ne devrait donc pas impacter négativement la circulation de manière démesurée.

Les recommandations formulées sont :

- Réaliser une étude de mobilité en amont des projets d'espaces publics pour évaluer les possibilités de réaménagement concrètes (faisabilité technique et impacts des changements de sens, impact sur la circulation, nécessité de nouveau schéma de circulation,...), en lien avec l'étude pour le CLM "Molenbeek-Historique" qui débutera cette année. Evaluer au regard de cette étude la faisabilité et la pertinence du choix de ces espaces et les propositions relatives aux plans de circulation ;
- Au vu de la bonne desserte, demander une dérogation pour diminuer le nombre d'emplacements de stationnement nécessaires au développement de nouveaux logements.

Vélo

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant le confort et la sécurité de déplacement des vélos dans le quartier.

Les recommandations sont les suivantes :

- Du stationnement vélo spécifique devra être développé aux entrées des écoles et équipements (dont emplacements pour vélos cargo) dans le cadre des réaménagement prévus ;
- Une borne de réparation vélo pourrait être placée dans le quartier ;
- Dans le cadre de la rénovation des logements : en fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser une entrée et un entreposage confortable des deux-roues.

Piétons/PMR

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant le confort et la sécurité de déplacement des piétons et PMR dans le quartier.

La recommandation principale relative à ce critère est de rendre les nouveaux bâtiments accessibles facilement aux PMR (idem, dans la mesure du possible pour les rénovations).

Alternatives à l'automobilité

Aucun projet ne prévoit, actuellement, d'éléments précis permettant de développer les alternatives à l'automobilité individuelle.

Lors de la réfection des voiries et des places publiques, certains emplacements de stationnement pourraient être supprimés pour y développer des points mobilités.